
FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 13 (11/06/14)

Date: 11/06/2014

Page 1 / 5

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identificateur de produit: SOLICUISINE DÉCAPANT FRITEUSE

Code du produit : S470681

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Décapant friteuse poudre

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Raison Sociale : SOLIPRO Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A

Adresse : 11 avenue Dubonnet 92407 COURBEVOIE

Téléphone : 01 46 67 58 50

Numéro d'appel d'urgence:

Société/Organisme : FRANCE : INRS/ORFILA 01 45 42 59 59.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Corrosion cutanée, Catégorie 1 (skin Corr. 1, H314)

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Corrosion cutanée (C, R35)

2. 2. N° CE:

Non applicable.

2. 3. Éléments d'étiquetage:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

2. 3. 1. Symbole(s):



GHS 05

Mention d'avertissement :

Danger

2. 3. 2. Mention de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2. 3. 3. Prévention:

P102 Tenir hors de la portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

2. 3. 4. Intervention:

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 13 (11/06/14)

Date: 11/06/2014

Page 2 / 5

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• carbonate de sodium

- N° Id: 011-005-00-2 - N° CE: 207-838-8 - N° CAS: 497-19-8 - Numéro d'enregistrement : 01-2119485498-19

- Conc. (% pds) : 60 < C <= 70

- R-S : Classification: • Xi; R 36 •

- SGH : SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B

• Alkyl benzene sulfonate de sodium

- N° CE: 932-051-8 - Numéro d'enregistrement : 01- 2119565112-48

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1

- R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 38-41

- SGH : SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 - SGH05 - Lés. oc. 1 -Corrosion - Danger - H318 - Tox. aq. chron. 3 - H412

• Hydroxyde de sodium

- N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-3 - Numéro d'enregistrement : 01-2119457892-27

- Conc. (% pds) : 25 < C <= 30

- R-S : Classification: • C; R 35 •

- SGH : SGH05 - Corr. cut. 1A - Corrosion - Danger - H314

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16

4 PREMIERS SECOURS

4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle. En cas de malaise consulter un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque de graves brûlures

4. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 13 (11/06/14)

Date: 11/06/2014

Page 3 / 5

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Aspiration locale ou protection respiratoire.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisation professionnelle

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • Hydroxyde de sodium : VME mg/m³ = 2

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés, gants en Néoprène

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié, tablier résistant aux produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux: Eviter le contact avec les yeux et le visage.

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Ne pas respirer les poussières.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Utiliser la ventilation adéquate.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: poudre

9. 1. 2. Couleur: blanc

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: En solution à 1% dans l'eau à 20°C: 12,5

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.

9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): Non applicable

9. 1. 10. Masse volumique apparente: 1,050 +/- 0,1 à 20°C

9. 1. 11. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Fortement hygroscopique.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter: Fortement hygroscopique

10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec: les acides

10. 6. Produits de décomposition dangereux:

Ne pas respirer les fumées. La combustion produit des gaz dangereux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 13 (11/06/14)

Date: 11/06/2014

Page 4 / 5

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

11. 2. Toxicité aiguë:

- 11. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
 - 11. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
 - 11. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque de graves brûlures
 - 11. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.
-

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets). 0

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1823

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE - SODIUM HYDROXIDE, SOLID - NATRIUMHYDROXIDE, VAST (caustische soda) - NATRIUMHYDROXID, FEST - HIDROXIDO SODICO SOLIDO

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

- 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 8
- 14. 3. 2. Groupe d'emballage: II
- 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 8
- 14. 3. 4. Code danger: 80
- 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: C6
- 14. 3. 6. Instructions d'emballage: P002 IBC08 -/- B4

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

- 14. 4. 1. Classe: 8
- 14. 4. 2. Groupe d'emballage: II
- 14. 4. 3. Polluant marin: non
- 14. 4. 4. N° FS: F-A, S-B
- 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 8
- 14. 4. 6. Instructions d'emballage: P002

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

- 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 8
- 14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
- 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 8
- 14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:

Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement:

Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 13 (11/06/14)

Date: 11/06/2014

Page 5 / 5

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R35 Provoque de graves brûlures.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Composition suivant le règlement CEE 648/2004:

agents de surface anioniques: <5%

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 17/12/95

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 25/09/12

16. 5. 3. Date de révision: 11/06/14

16. 5. 4. Version: 13

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3-16
